



Inventaire historique et archéologique des communes de la Communauté "Champagnole Porte du Haut Jura"

*Compilations de données et de textes
réalisées par François Leng et Alain Mariot (mai 2011)*

SYAM

A - Structures et vestiges préhistoriques, archéologiques et historiques

- 1** Vestiges du Bronze final dans la grotte "de la cheminée" à Syam
- 2** Tumulus (diam. 15 m) à la Cote Poire (alt. ± 730 m), à l'ouest du lieu-dit cadastral Grange d'Aufferin
- 3** Murs en pierres sèches à la Grange d'Aufferin, à l'extrémité sud de la Côte Poire sur le gradin le plus élevé
- 4** Vieux chêne de la Grange d'Aufferin
- 5** Cônes du Champ Tissot
- 6** Forges fondées depuis 1813
- 7** Château du XIX^{ème} siècle de style palladien
- 8** Voie « La vie des morts »
- 9** Fossés du Chaibalatet
- 10** Fossés du versant de la Roche des Sarrazins
- 11** Murs aux Gits de Syam
- 12** Plate forme près du pont sur la Saine
- 13** Grand replat

Les numéros renvoient à des localisations sur cartes

B - Sources bibliographiques

- A.L.E.S.I.A. Annales de l'association A.L.E.S.I.A. (1984)
Campagnes de 1970, 1971, 1972 et 1983
- BERTHIER André & WARTELLE André Alésia - pp. 89-192 (1990)
- Collectif Guide du Jura - La manufacture (1968)
- EDEINE Bernard Article dans le bulletin "Le Gaulois " (1971)
- LAMBERT Georges Rapport. Chargé de Recherches et dendrochronologue
Laboratoire Chrono-Environnement
- LE HALLE Guy Histoire des fortifications en Franche-Comté et pays de l'Ain.
Martelle éditions (1991)
- LEJEUNE Raymond Revue "Le Gaulois" (1972, 1973)
- LENG François Mont-Rivel, site gallo-romain en Franche-Comté - La
Taillanderie (1990)
De la nuit des temps à la fin de l'empire romain - in
Champagnole d'hier et d'aujourd'hui - Gresset (1991)
- MELOCHE Christophe Voies de communication et habitats intercalaires antiques -
médiévales - modernes. Rapport 1994
- MONNIER Désiré Annuaire du Jura (1846)
- ROTHER Marie-Pierre Carte archéologique de la Gaule - le Jura (2001)
- ROUSSET Alphonse Dictionnaire géographique historique et statistique
des communes de la Franche-Comté et des
hameaux qui en dépendent, classés par département
- Département du Jura (1853-1858)

C - Extraits de textes publiés

A l'écart du village existe une grosse demeure bourgeoise, construite en 1818, et qui présente l'originalité d'avoir été influencée par le style architectural de Palladio.

Guide du Jura (1968)



Une série de récentes découvertes, menées au sud de Syam, sur le mont Cornu et ses alentours (éperon triangulaire dont la proue, face à la plaine de Syam, formée par les vallées de la Lemme et de la Saine et dont la barre naturelle est la crête du Gyps) ranime le débat du « site d'Alésia », haut lieu historique où la Gaule perdit son indépendance.

Des recherches ont été menées par M. André Berthier et son équipe, de façon tout à fait originale à partir de trois exigences, urbaine, culturelle, militaire, et à l'aide d'un « portrait robot » idéalement réalisé d'après les « Commentaires de César ». Il ne restait plus qu'à découvrir, sur les cartes d'Etat-Major, le site se superposant le mieux au portrait-robot.

Toutes les exigences se trouvant satisfaites par le site de Syam / Chaux-des-Crotenay, il ne restait plus qu'à prospecter le terrain, les sondages confirmèrent très vite les observations : la ville (urbs) déterminée sur une « collis » et l'enceinte partiellement retrouvée (en murs cyclopéens, toutefois réduits à leurs deuxième ou troisième assises inférieures), enveloppant une surface de 120 hectares, la citadelle (l'arx), repérée aux Gits-de-Syam, éperon de l'oppidum. Traces de vallums de la contrevallation et de la circonvallation relevées tout autour, avec traces de fossés dans le col ou creusés à même la roche.

Mais de nombreuses controverses vinrent rapidement déstabiliser cette mécanique, pourtant bien ajustée, dénonçant les « pièges du fameux portrait-robot ».

A 842 m d'altitude, le bourg de Chaux est dominé par une forteresse qui s'intègre parfaitement aux rochers auxquels il s'accroche. Vaste enceinte enserrant une basse-cour et un logis carré, flanqués aux angles par des tours circulaires (12^{ème} ou 13^{ème} siècle, détruit au 17^{ème} siècle).

Guy Le HALLE - Histoire des fortifications en Franche-Comté (1991)



Au nord-ouest de Syam est une colline assez élevée, appelée la montagne de Roussillon, que couronnent deux gros blocs de rocher qui semblent être tombés du ciel et prêts à se précipiter sur le village pour l'écraser. On les nomme *Pierres* ou *Château des Sarrazins*, et elles ont été certainement, comme les *Trois Commères* de Château-Vilain, l'objet d'un culte dans les temps druidiques. On remarque avec étonnement, derrière ces blocs, des vestiges de retranchements et des traces de fossés qui indiquent des travaux militaires exécutés à une époque très reculée.

Alphonse ROUSSET - Dictionnaire du Jura (1858)



❶ Deux grottes ont livré des vestiges du Bronze final : celle de Ney et celle "de la cheminée" à Syam.

François LENG - Champagnole d'hier et d'aujourd'hui (1991)



523 - Syam (alt. 520-794 m ; 6,9 km²)

Le village de Syam se trouve dans une ancienne plaine fluvio-glaciaire, au pied des plateaux de Levier (à l'est) et de Champagnole (à l'ouest). Située au nord de la Chaux-des-Crotenay (n° 129), au confluent de la Saine et la Lemme, la commune est également traversée par l'Ain. "Le sol, partie en plaine et partie en montagne, n'est fertile qu'en fourrages ; il produit trois à quatre fois la semence des céréales." : A. Rousset, 1853-1858, 6 [18581, p. 37.

❷ (06) Une voie de Syam à Sirod, dite la *Vie des Morts* a fait l'objet d'une étude par Chr. Meloche. Cette voie passe dans la plaine de Syam pour se diriger sur la commune de Crans. La RD 279 a repris cet axe de circulation reliant Syam à Sirod. L'utilisation de cette voie à partir du XI^{ème} siècle est attestée par la découverte de clous de ferrage caractéristiques ; sur les époques protohistorique et antique, le mobilier ne donne aucun renseignement, cependant la fréquentation de cette voie au cours de ces périodes reste probable : Chr. Meloche (dir.), Bilan 1994 des prospections-sondages au sud-est de Champagnole : voie de communication et habitats intercalaires antique-médiéval-moderne, Besançon, S.R.A. de Franche Comté, 1994, p. VII.

❸ (02) A la Côte Poire (alt. ± 730 m), à l'ouest du lieu dit cadastral *Grange d'Aufferin*, lors de prospections aériennes effectuées en 1991, a été repéré un tumulus (diam. 15 m) totalement arasé avec couronne périphérique de pierres d'un mètre de large. Sa structure en l'absence de fouille, le situe dans une fourchette chronologique allant du Hallstatt final (HA DI) à Tène ancienne (LT B2) : Chr. Meloche, 1994, p. H - Chr. Meloche, Syam-les Petits Lades, dans Bii Scientifique 1994, p. 88.

❹ N.B. : A la *Grange d'Aufferin*, située à l'extrémité sud de la Côte Poire sur le gradin le plus élevé, existent des murs en pierres sèches et des vestiges pouvant se rattacher à n'importe quelle période de l'histoire. Il n'y a aucune preuve de camp romain, contrairement aux hypothèses de A. Berthier et Wartelle (1990, p. 156-157, 180-184) (cf. La Chaux-des-Crotenay, n° 129).

Marie-Pierre ROTHÉ - Carte archéologique de la Gaule (2001)



❸ MUR DE LA GRANGE D'AUFFERIN

Au cours de l'été 1970, les efforts de l'équipe archéologique ont porté sur deux points principaux : la Côte Poire et la Contrevallation Sud. A la Côte Poire, plusieurs problèmes se posaient et d'une importance capitale. Qu'est-ce que ce mur avec parapet (donc militaire ?) Que vient-il faire en ce lieu ? Par qui a-il été construit ? Il en est de même pour ce "tas de pierres plates" appareillées à sec, qui se trouve à la limite nord du site près du

chemin forestier.

En 1969, nous avons nettoyé certaines parties du mur de la mousse qui le recouvrait, en avons étudié, avec précision, les éléments et le mode de construction, à savoir : des plaques calcaires épaisses et prises sur place, bien appareillées, mais à sec, sans aucun liant, alors qu'une belle argile plastique abonde dans le sous-sol. Posé sur le sol naturel, sans fondations et entre ses deux faces, rempli par un bourrage, le mur a donc été construit par des gens entraînés, mais rapidement.

Il n'a rien à voir avec la ferme, la *Grange d'Aufferin*, construite non loin, au XVI^{ème} siècle probablement. Ce n'est ni un mur de clôture, ni un mur de soubassement de chemin puisque sa largeur n'est pas uniforme et qu'il porte un parapet. Si ce ne sont pas les paysans du XVI^{ème} siècle qui l'ont construit, qui donc?

Nous avons, pour cela, étudié le terrain en stratigraphie, au pied du mur d'une part et dans le reste du site d'autre part. Nous avons trouvé au pied du mur un bord de col de pot, typiquement romain. Puis, dans le terrain même du camp présumé, étant donné qu'il y a si peu de terre végétale et que le piétinement des hommes et des animaux pouvaient avoir détruit les indices, nous avons fait un sondage sous un des tas d'empierrement, datant probablement du temps de l'aménagement du terrain par les fermiers d'Aufferin. Dans le tas de pierres même, nous avons recueilli de la poterie du XVI^{ème} ou XVII^{ème} siècle, quelques os d'animaux, mais dans le sol au-dessous, encore des débris de poteries romaines.

De plus, l'élargissement au bulldozer du chemin d'accès au site, chemin venant de la nouvelle route, dans les déblais nous avons encore retrouvé de la poterie romaine. Ces indices ne sont pas importants en volume, mais sur le plan archéologique, sont de toute première importance et confirment donc, on oserait presque dire de façon scandaleuse, l'hypothèse de M. Berthier disant « *C'est à la Côte Poire que se trouvait le camp des deux légats* ».

Mieux, nous avons étudié le tas de pierres dont nous parlons, et que l'un des éminents membres de la commission de Contrôle envoyée par le Ministère considérait sans vouloir en démordre, comme un tas de pierres laissé par des carriers ! Le géologue, membre aussi de ladite Commission, n'était pas du tout de cet avis, ce qui nous met dans une situation assez drôle. Il apparaît que ce tas de pierres, que nous avons démonté sur une petite partie seulement, car c'est un témoin trop précieux, est ce qui reste de la base de pierres sèches ; son mode de construction est absolument identique et l'origine des pierres est la même que celle du mur militaire. En effet, nous avons retrouvé une double chemise entre laquelle on avait laissé un espace de 40 cm environ, pour placer les madriers de bois sur lesquels on montait la tour.

Cette technique s'explique fort bien puisque le sous-sol est formé de roc dans lequel il était difficile de creuser rapidement des fondations. Ces recherches nous ont prouvé que nous étions en présence d'un camp romain fortifié, conformément au texte de César. Si ce camp n'a rien à voir avec Alésia, nous demandons aux historiens régionaux et autres de nous expliquer ce qu'il faisait là, car jamais personne, pas plus sur le plan général que régional n'avait jamais signalé la présence d'un camp romain en cet endroit.

Bernard EDEINE - Revue "Le Gaulois" (1971)



④ VIEUX CHÊNE DE LA GRANGE D'AUFFERIN

Voici quelques informations à propos de l'arbre de la Grange D'Aufferin.

3 carottes ont été prélevées. Le premier carottage long de 50 cm s'est arrêté sur le vide : l'arbre est creux. Les carottes sont toutes cassées. Ces cassures sont dues à la formation de bois mou sous l'effet de l'humidité stagnante dans l'arbre mort et à des fissures qui se forment verticalement dans le tronc.

La carotte 1 est divisée en 13 fragments dont le plus long a donné 127 cernes avec tout l'aubier (et l'écorce).

La carotte 2 est divisée en 6 fragments. Les deux fragments principaux ont livré 124 cernes.

La carotte 3 n'est pas divisée. Assez courte, elle a été prise pour assurer la capture du dernier cerne produit par l'arbre. Elle a donné 83 cernes.

Les chronologies des trois carottes corrèlent correctement sans plus : l'arbre était soumis à des déséquilibres sur le pourtour de sa circonférence et semble avoir produit du bois de compression un peu dans le désordre, ce qui fait tomber les corrélations de la croissance entre les différents rayons.

Avec une croissance moyenne en rayon de 1,42 mm/an, le chêne de la Grange d'Aufferin était, malgré le désordre cité plus haut, dans de bonnes conditions. Il semble avoir subi une agression en 1990, date après laquelle sa croissance descend rapidement au dessous du demi-millimètre. Il ne s'est pas remis de cette agression (parasites ?). L'arbre a cessé de produire du bois en 2005.

Il n'est pas possible de donner exactement le nombre de cernes à cause des nombreuses fractures. Mais au total, le prélèvement n° 1 comporte à peu près 240 cernes dont les 127 premiers seront utilisables en dendrochronologie. J'estime qu'il manque environ 70 cm pour atteindre le centre. Généralement, la croissance est plus rapide près du centre qu'à l'extérieur. En comptant que la vitesse de croissance est tombée de 66% entre la partie observée et la partie perdue ou inaccessible, on obtient le nombre approximatif de cernes manquants par une règle de 3 :

soit $240 \times 70 \times 0.66 / 50 = 222$ cernes.

Donc, au final, cet arbre avoisinerait les $240 + 222 = 462$ ans, disons autour de 450 ans !

Ce serait extrêmement intéressant de vérifier cette affaire quand on le coupera. Avec un peu de chance, je pourrais alors récupérer une chronologie cohérente d'au moins 240 ans, et sans doute plus, vu que la géométrie du trou central n'est pas tracée au compas.



Le vieux chêne

Carottage

Georges LAMBERT. Chargé de Recherches, Dendrochronologue, Laboratoire Chrono-Environnement UMR 6249 du CNRS - Université de Franche-Comté



③ MUR DE LA GRANGE D'AUFFERIN

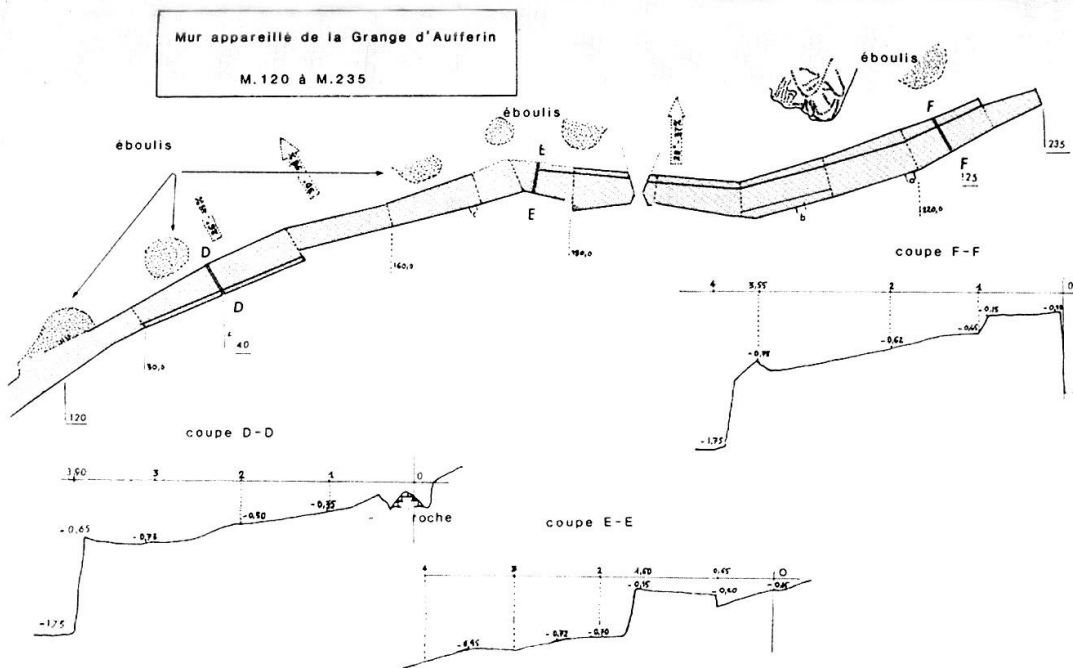
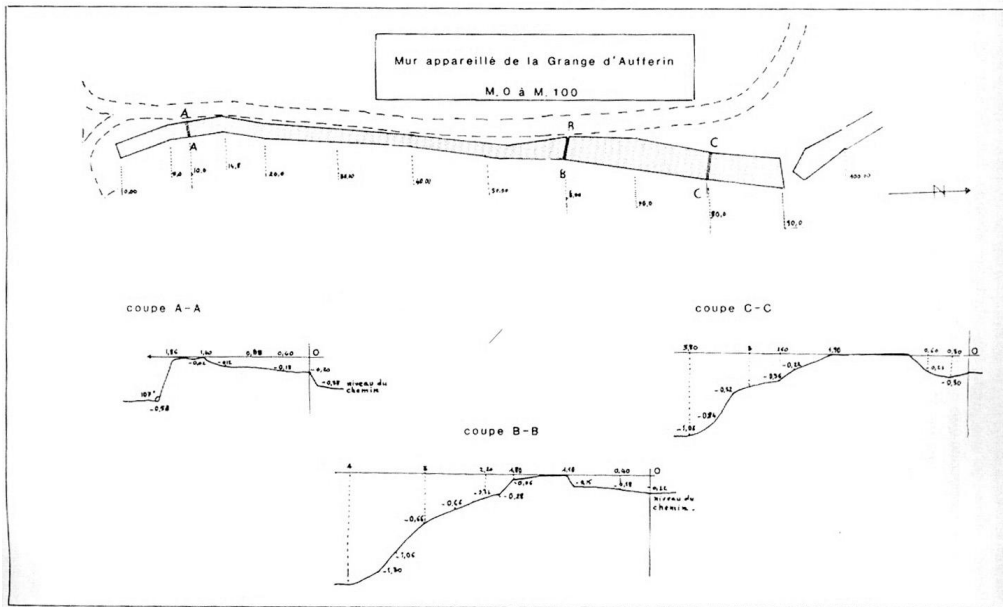
Le mur reconnu en 1965 forme courtine avec ressaut; Il est constitué, comme le ressaut de deux parements de pierres plates soigneusement assemblées sans liant, avec un blocage de pierres sèches non appareillées au centre. Les pierres qui le constituent ont une longueur variant entre 25 et 32 cm, non liées, ni avec un mortier ni même avec de l'argile, alors qu'une argile très plastique abonde dans le sous-sol, ce qui laisse supposer une construction rapide quoique soignée. Ce mur ne ressemble à aucun des murs de clôture ou de soutènement de chemin que nous avons examinés dans un rayon de 20 km autour du site, jusqu'à Salins ; à aucun moment il ne se confond avec le chemin voisin, ni ne lui sert de base ; son prolongement, enfin, n'aboutit qu'à une falaise abrupte.

Nous avons d'abord procédé à trois sondages, A, B, C, au pied de ce mur, aux mètres 219, 207 et 169, pour savoir s'il reposait sur des fondations. Or, les lits de pierres sont posés sur le sol même, si l'on ne tient pas compte de l'humus récent. De plus, nous avons fait vingt carottages à la sonde de géologue sur une longueur de quarante mètres à l'Est de notre mur, depuis son pied jusque vers les terrasses situées à l'Est.

Recherche de l'occupation initiale du site.

Puisqu'il y avait des constructions de main d'homme et des aménagements anthropiques du terrain, il était indispensable de rechercher les traces des premiers occupants de ce site. Nous avons donc commencé un examen systématique du terrain. Un bulldozer ayant

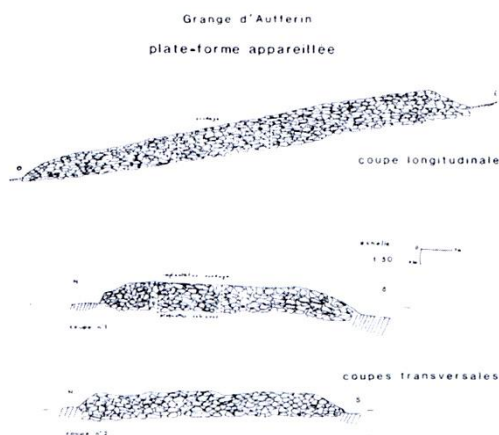
élargi un chemin d'accès vers le Nord-Est à l'une des terrasses de ce camp, nous avons récolté de la poterie typiquement romaine. Cette découverte a été confirmée par la mise au jour dans le sondage A. au pied du mur militaire, d'un bord de col de pot romain, à -0,46 m dans l'horizon argilo-limoneux brun clair. Avec les poteries trouvées au bord de la grande terrasse formant un agger naturel de 12 m de hauteur, nous avons déjà les limites d'occupation.



Le site contient de nombreux tas d'épierrement dus probablement aux occupants de la *Grange d'Aufferin*. Nous avons pensé que leur examen, et surtout celui du sol qu'ils recouvraient, nous donnerait la possibilité et de dater ces tas et de retrouver au niveau

inférieur des indices de la première occupation du site. L'un de ces tas, en forme de petit tumulus rond, de 1.75 m de diamètre à la base, était très récent et il n'a rien donné. Il était situé à la limite du bois de sapins où se trouve le mur militaire, bois planté il y a une cinquantaine d'année.

Nous avons donc choisi un tas d'épierrement situé entre deux terrasses, de forme quasi-rectangulaire de 14,50 m de long sur 8.50 m de large, éboulis compris et d'une longueur moyenne de 0,75 m.



Nous l'avons ouvert sur une surface de 7 mètres carrés, en enlevant à la main chaque pierre le composant. Dans le tas d'épierrement même nous avons noté la présence d'ossements d'animaux et de tessons de poterie qui ne semblent pas antérieurs au XVI^{ème} siècle, correspondant sans doute à la date d'établissement de la *Grange d'Aufferin*. Dans la terre noire, sous le tas d'épierrement nous avons retrouvé de la poterie romaine ; mais aucun morceau de tegula ou d'imbrex, aucun morceau de lose ou de dalles plates de couverture n'a été retrouvé au cours de nos recherches de surface et des fouilles : l'habitat romain qui a été établi sur ce site, n'a donc été sans doute que temporaire et correspondrait à un camp, ce que la présence d'un mur appareillé viendrait corroborer.

A.L.E.S.I.A. - Campagne 1970 - Annales de l'association A.L.E.S.I.A (1984)



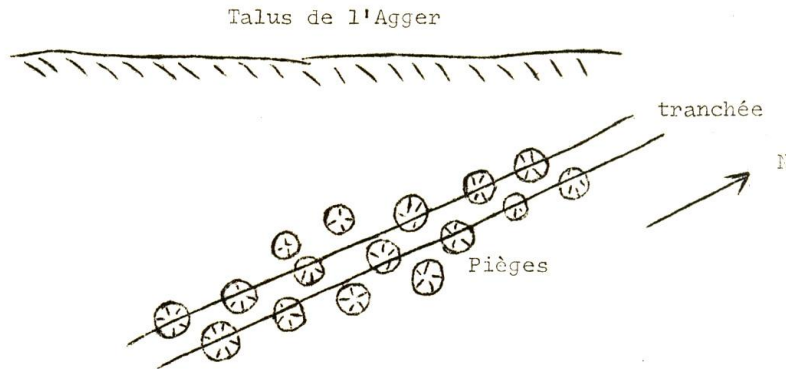
⑤ CÔNES DU CHAMP TISSOT

Monsieur Gabriel Tissot, propriétaire exploitant à Crans désirait drainer un de ses champs, car une source mal captée inondait parfois ce champ et rendait certains passages dangereux pour ses tracteurs. Pour cela, il creusa une tranchée d'environ 170 mètres de long, 1 mètre 20 de profondeur et de 0,80 mètre environ de largeur.

Or, ce champ situé au lieu dit *La Grange Aufferin*, se trouve précisément au pied de "l'Agger", où Monsieur Berthier situe le camp supérieur Nord des Romains (voir le dessin1).

Au 10 juillet, une très nombreuse équipe est sur pied sous la direction de Messieurs Berthier, Edeine et Potier. Et le travail commence, travail simple mais très long. Tout

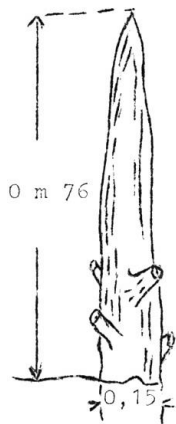
d'abord rafraîchir la coupe des parois de la tranchée afin de mieux déceler ces poches, ensuite examen minutieux qui révèle non pas 5 trous mais 23. La tranchée a coupé ces poches en forme d'entonnoir et nous sommes un peu perdus au début. Voilà un petit dessin qui montrera comment la tranchée a coupé ces entonnoirs :



dessin 1

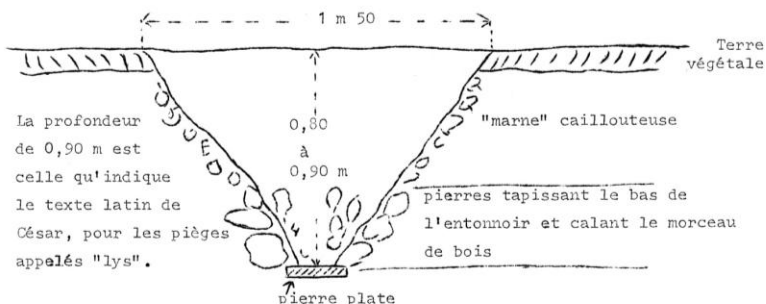
Très vite, nous constatons que ces trous sont en quinconce et en biais par rapport à l'agger, en concordance avec les indications de César, qui précise que les pièges qui protégeaient son retranchement étaient disposés en rangées obliques et formant quinconce.

Donc, Monsieur Tissot creuse cette tranchée, mais comme c'est un homme très averti, il remarque en creusant que sa pelle ne rencontre pas partout le même terrain. En principe, il devrait trouver une couche de terre arable de 15 à 20 cm et, en dessous, de la "marne caillouteuse". Or, il rencontre de véritables poches d'argile noire, dans lesquelles il remarque des traces de charbon de bois, (nous verrons plus loin ce qu'est ce charbon de bois) et il trouve aussi plusieurs morceaux de bois que la pelle arrache et qui semblent avoir séjourné longtemps en terre. Ils sont d'un brun très foncé, presque noir et spongieux.



Monsieur Girard, met au jour un morceau de bois qu'il va dégager avec toutes les précautions possibles et il mettra près de 4 heures pour le sortir sans aucun dommage. Ce pieu, car c'en est un, mesure 76 cm de long, 15 cm de diamètre, il est brun très foncé, spongieux et assez lourd car gorgé d'eau. On remarque tout de suite deux choses essentielles: une extrémité est taillée en pointe et l'autre possède encore des moignons de branche. (dessin 2 ci-contre). dessin 2

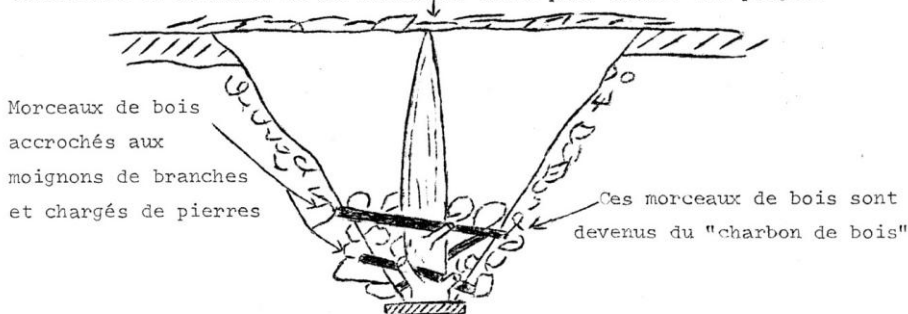
Cri de victoire pour certains, mutisme pour d'autres tant ils sont émus. C'est une découverte très importante, aussi ce pieu est-il manipulé avec précautions, ensaché dans un sac en plastique et étiqueté par Mademoiselle Brenet, la secrétaire de l'équipe. Les fouilles révéleront en tout 13 pieux, mais celui-ci restera le plus complet et le plus long. Après analyse microscopique, Paris décide qu'il s'agit de sapin et de genévrier. Pendant ce temps, d'autres "terrassiers" se sont mis à dégager les poches de toute la glaise qu'elles contiennent (je dis "terrassiers" car l'on se met dans un triste état à patauger dans la glaise mouillée, n'est-ce pas Mesdames...). Alors, petit à petit, l'on voit se préciser la forme de ces poches et voilà comment elles se présentent toutes sans exception :



dessin 3

Ces entonnoirs sont situés à moins de deux mètres l'un de l'autre d'axe en axe.

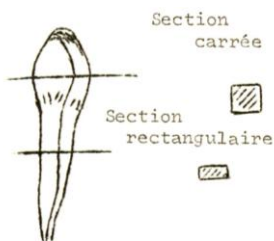
Couverture de branches et de mottes de terre pour cacher les pièges.



dessin 4

L'examen des entonnoirs, des pieux et aussi de ces traces de charbon de bois, nous font penser que les pièges devaient être ainsi construits (dessin 4 ci-dessus). La profondeur de 0,90 m est celle qu'indique le texte latin de César pour les pièges appelés "lys".

L'on voit que les pieux étaient parfaitement calés et solidement amarrés, ce qui les rendait inarrachables et c'est sans doute pour cette raison que les Gaulois, après quelques essais infructueux probablement, y ont renoncé et ont dû se contenter tout simplement de recouvrir ces pièges avec des claies.



En enlevant la glaise, différentes choses ont été trouvées, en particulier, des débris de poterie et deux clous qui ressemblent à des clous de fer à cheval, mais qui n'en sont pas (dessin 5 ci-contre). Ils ont 5 cm de long environ ; voici comment ils se présentent. À quoi ont pu servir ces clous et quelle est leur origine ? D'autres objets de moindre importance ont été trouvés et répertoriés.

dessin 5

C'est Monsieur Bulabois qui fait le relevé topographique de la tranchée.

Raymond LEJEUNE. Revue "Le gaulois" (1972)



5 CÔNES AVEC PIEUX

Nos observations ont porté sur treize de ces poches que nous avons appelé cônes, à cause de leur forme en entonnoir.

Il nous a paru d'abord nécessaire de procéder à la fouille totale et méthodique d'un de ces entonnoirs et nous avons choisi pour cette opération l'un d'eux qui avait été exactement coupé en deux par la pelle mécanique, si bien que sa coupe apparaissait nettement dans la tranchée.

Ce cône (N°1) était creusé sous l'humus, en travers d'une couche de glaise et dans le sol calcaire.

A 30 cm sous la couche de glaise, un éclat de silex était isolé et nous n'en avons plus retrouvé d'autres dans toute la fouille de ce cône. Dix centimètres plus bas, des traces charbonneuses sont apparues. Elles ont été suivies, ce qui a permis de reconnaître des traces continues de bois dessinant une branche comportant une ramification, posée en travers du cône et reposant par ses extrémités sur le bord de la circonférence. Il a été constaté, en suivant les fibres encore visibles, que cette branche s'était incurvée en son centre.

La masse de comblement du cône était constituée de glaise et de quelques pierres. Les plus grosses pierres reposaient au fond de la cavité et celles du bas étaient réparties autour d'un fragment le bois situé à l'épicentre du cône. La direction des fibres indiquait un sens vertical et par ailleurs, aucune pierre ne se trouvait au-dessus de ce fragment.

Ces différentes observations laissaient supposer que ce cône comprenait un pieu fiché en son centre, Quant à la branche posée en travers, elle pouvait faire songer à une couche supérieure de protection de branchages dont on aurait les restes dans les nombreux fragments de branchettes recueillis dans la masse de comblement du cône (1).

Si la fouille du cône N°1 avait suggéré l'idée de l'implantation d'un pieu en son centre, il était nécessaire, pour transformer pour nous la probabilité en certitude, de vérifier la présence de pieux en place et intacts. Deux témoins sont venus apporter la confirmation recherchée.

Un fragment de cette branche a été soumis à l'examen du carbone 14 du Centre des faibles radioactivités du C.E.A. de Gif-sur-Yvette. Les résultats obtenus [...] contredisent l'hypothèse du camouflage. Le fragment de pieu en fond de cône n'a pas été analysé, l'équipe de M, BERTHIER s'étant réservé ce type d'analyse pour une fouille programmée ultérieurement, permettant un examen archéologique et scientifique rigoureux de ces témoins. Cette fouille n'a pu encore être effectuée,

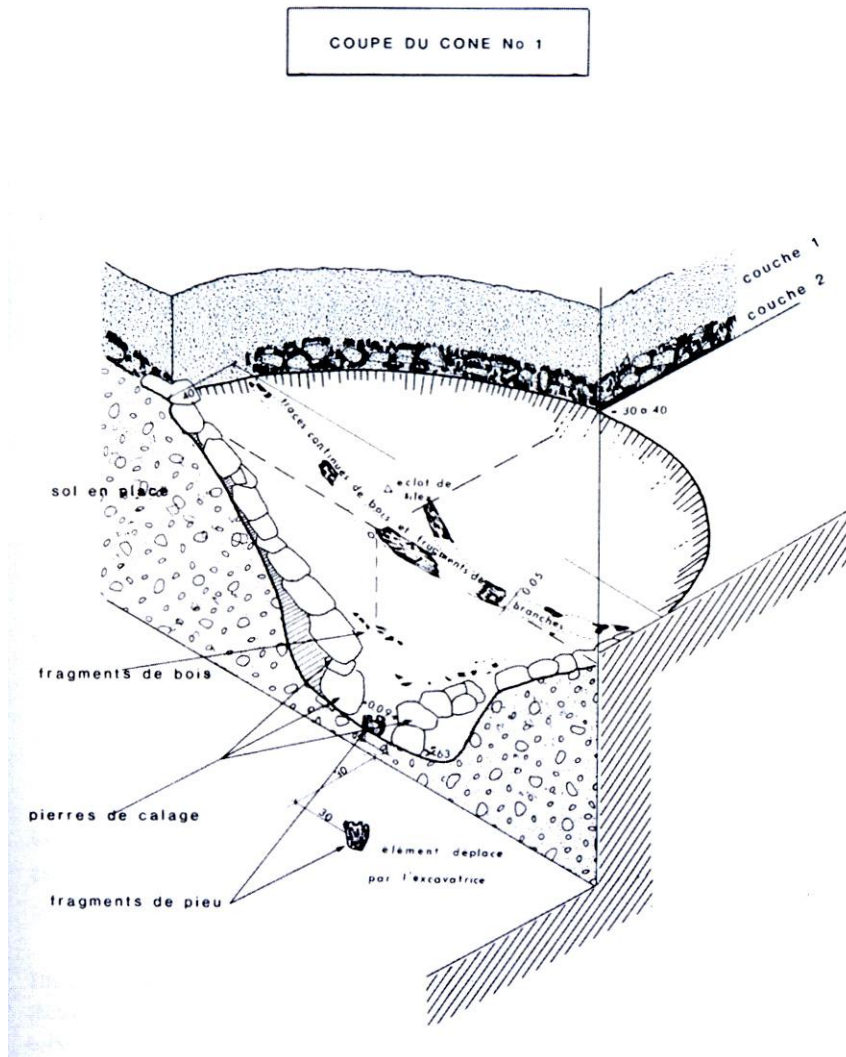
Le premier témoin ne s'est manifesté à nous que par une photographie en couleurs que nous devons au Docteur Mazuez, prise au moment où la tranchée venait d'être ouverte, Si la pelle mécanique avait brisé plusieurs pieux, l'un d'eux était resté en position verticale. Les circonstances ont malheureusement voulu que ce pieu ait été enseveli lors du comblement partiel de la tranchée en cours d'année. C'est ce qui nous a empêchés d'en prendre possession à fin d'étude.

Sous l'humus et sous la couche de glaise qui lui est sous-jacente, des pierres marquaient, à un mètre de profondeur, le fond d'un cône, On remarqua d'abord un morceau de bois, qui paraissait n'être qu'un simple moignon entouré de pierres.

En dégageant ce morceau de bois, on s'aperçut qu'il se prolongeait et, à la suite d'un laborieux travail, il a été possible de retirer un pieu de 0,78 m de long, gisant en position couchée,

Ce pieu se présentait sous la forme d'une grosse branche montrant un corps qui n'avait pas été rendu lisse, mais sur lequel, au contraire, on avait conservé le départ de rameaux formant ergots. Nous avons confié ce pieu au laboratoire d'anatomie du Centre technique du Bois de Paris, qui nous a révélé qu'il s'agissait de sapin (*Abies* sp.).

(I) Note des Annales



Une autre question se posait. S'agissait-il de pieux enfoncés et calés tout exprès, ce qui résulterait d'un travail humain ?

La réponse a été fournie par la fouille des cônes 5 et 8, qui avaient fait l'objet d'une première exploration en début de campagne, ainsi que par celle du cône 8 bis.

Le cône N°5 s'est manifesté sous l'aire empierrée initialement baptisée «foyer romain». Sous l'aire dallée, une fois démontée, se trouvait une couche de pierraille de 0,30 m d'épaisseur qui avait été laissée en place et que nous avons soigneusement dégagée.

Cette opération nous a permis de constater que c'est une cuvette qui avait été comblée au centre de laquelle nous avons découvert une petite cavité conique remplie de glaise de 7 cm de diamètre et de 10 cm de profondeur.

Une telle cavité ne pouvait avoir été faite que par l'enfoncement de l'extrémité taillée en pointe d'un pieu. Cette cavité était entourée de pierres assez grosses, faisant penser à des éléments de calage du pieu disparu.

Au voisinage de cette cavité centrale et à environ 10 cm au-dessus d'elle, nous avons

dégagé un os, glissé entre les pierres, en position horizontale. Il s'agit d'un fragment mesurant 7 cm d'un os long; son nettoyage a montré qu'il avait été fendu sur sa longueur, ce qui dénotait un travail humain.

Le «foyer romain» avait donc été installé par-dessus une cavité primitive dont le fond était en forme de cuvette. La profondeur de cette cavité s'établissait à 0,75 m au-dessous du niveau du sol.

Cette trace de l'enfoncement de la pointe d'un pieu aiguisé tout exprès n'est pas restée isolée. Deux autres exemples se sont révélés lorsque nous avons approfondi et élargi la fouille initiale de la poche située à l'extrémité Sud de la tranchée.

En enlevant complètement le remplissage de glaise, la forme du cône est devenue parfaite et son diamètre exact a pu être mesuré : 1,50 m. C'est au centre même du cône que nous avons découvert une cavité conique, remplie de glaise, de 9 cm de diamètre et de 11 cm de profondeur.

En prolongeant la fouille vers l'est, cette fois en dehors de la tranchée, nous avons trouvé un second entonnoir de 1,60 m de diamètre au fond duquel, à une profondeur de 0,90 m, une cavité également remplie de glaise existait, mesurant 5 cm de diamètre et 18 cm de profondeur (cône 8 bis).

Notre dernière expérience fut consacrée à une vérification d'alignement.

En partant du cône N°6, situé non loin de la source, et dont la coupe était visible dans la paroi Est de la tranchée, et en prenant comme second point le centre du cône voisin N°5, dont la coupe était visible dans la paroi Ouest de la tranchée, nous avons tiré au cordeau une ligne droite et déterminé l'endroit où devait se trouver l'emplacement d'un troisième pieu symétrique à celui du cône N°6, c'est-à-dire à un même écart par rapport à l'emplacement du pieu du cône N°5.

Là où nous avons placé un signal, nous avons vu apparaître dans un évidement circulaire de 15 cm de diamètre, la tête d'un morceau de bois (cône N°13).

En creusant le sol pour obtenir une coupe de la cavité, nous avons constaté que la pièce de bois s'enfonçait assez profondément. Nous avons dû descendre jusqu'à 0,70 m de profondeur pour l'extraire tout entière.

L'analyse faite par le Centre technique du Bois a déterminé qu'il s'agissait de genévrier (*Juniperus* sp.).

L'extrémité de la pièce de bois se terminait par des racines verticales. Or, des racines adventives peuvent naître d'un bois vert fiché en terre.

En conclusion, les observations faites au cours de ces travaux donnent lieu aux remarques suivantes:

1ère remarque:

Tous les cônes ont à peu près les mêmes dimensions. Leur profondeur varie de 0,60 m à 0,90 m, sous la couche d'humus, et leur diamètre de 1,50 m à 2,0 m.

2ème remarque:

La glaise remplissant les cônes n'est pas différente de celle de la couche située sous l'humus. Le comblement s'est donc fait par le glissement de cette couche dans les poches. Un seul cône a été remblayé de main d'homme pour permettre l'installation d'une petite aire dallée en surface (cône N°5 correspondant au «foyer romain»).

3ème remarque:

Des silex taillés se trouvaient en semis continu sous la couche d'humus. Les quelques silex trouvés dans les cônes ne venaient en réalité que des bords supérieurs de ces cônes d'où ils avaient glissé. Les autres silex, ceux de la couche sous l'humus, étaient en place et nous en avons retrouvé sur toute la longueur de la tranchée.

Nous n'avons jamais recueilli le moindre tesson de céramique néolithique, ni dans les cônes, ni ailleurs.

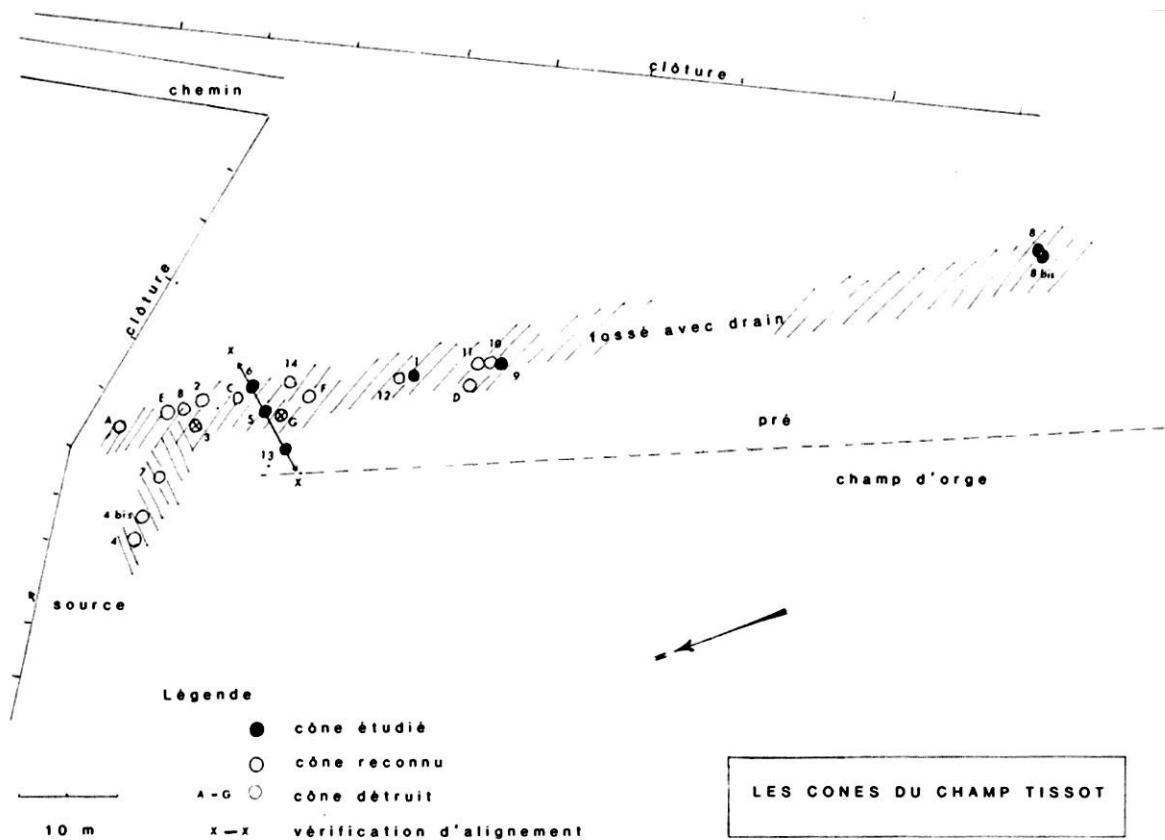
4ème remarque:

Ces cônes ne peuvent pas être confondus avec les restes de plantation d'arbres fruitiers, puisque les analyses des bois ont déterminé qu'il s'agissait, soit de sapin, soit de genévrier. Le pieu trouvé presque intact (cône N°9) prouvait également qu'il ne s'agissait pas d'un simple piquet, puisqu'on avait conservé sur tout son corps les dépôts des rameaux.

5ème remarque:

La régularité des cônes, leur alignement, les pierres de calage, les pieux fichés exactement au centre dénotent un travail humain.

Il semble qu'il y ait eu une opération de défoncement systématique du champ Tissot pour y établir un dense réseau de ces entonnoirs.



A.L.E.S.I.A. - Campagne 1972 - Annales de l'association A.L.E.S.I.A (1984)



5 CÔNES AVEC PIEUX

Grâce à l'amabilité d'un cultivateur de Crans, M. Gabriel Tissot, nous avons fait de nouvelles découvertes.

Ce dernier avait en septembre 1971, creusé à la pelle mécanique une tranchée partant de la source nord de la Grange d'Aufferin pour assainir son champ, tranchée d'une centaine de mètres de longueur. A son étonnement les coupes de cette tranchée montraient des sortes d'entonnoirs remplis d'argile dont un certain nombre laissaient voir des éléments de "pieux" au milieu. Étions-nous en présence des fameux pièges décrits par César (lilia), pièges établis pour la défense du camp nord? Cet été la tranchée étant restée ouverte, ce dont nous remercions Mr. Tissot, nous avons pu étudier ces entonnoirs ou poches d'argile. Nous avons déterminé la présence de douze de ces poches de largeur et de profondeur différentes étant donné que certaines avaient été coupées par leur milieu et d'autres plus près de leur bord. La distance entre ces poches, dans la mesure où nous avons pu situer leur centre théorique variait de centre à centre entre deux ou quatre mètres environ. Ces poches sont toutes situées à une profondeur à peu près uniforme de 0,85 m de la surface du sol actuel. Leur partie supérieure se trouve sous une couche d'argile elle-même située sous une couche d'humus dont l'épaisseur moyenne est de 0,25 m.

Ces poches nous ont fortement intrigués, car si nous étions en présence des fameux lilia, on peut dire que nous avons une preuve formelle que nous étions bien sur le site de l'Alésia de César, car il n'y a eu que là que des défenses de ce genre ont été construites. Mais il fallait que la présence de ces pièges en ce point du camp fût justifiée, ce qui exigeait que l'on soit d'abord arrivé à une parfaite délimitation du camp nord ou plus exactement de la partie supérieure du camp nord.

Or si nos idées à ce sujet se précisent le problème n'est pas encore résolu, car nous verrons plus loin qu'il y a un système de défenses beaucoup plus bas, en face du village actuel de Crans qui semble indiquer qu'il y a eu deux parties dans ce camp, ce qui pourrait expliquer d'ailleurs la présence de deux légats en ce point des défenses romaines. Il faudrait aussi prouver qu'associés à ces lilia qui ne sont que l'un des systèmes de pièges utilisés par les Romains, on avait aussi les cippes c'est-à-dire des fossés continus de 1,60 m de profondeur situés derrière les lilia et dans lesquels on avait enfoncé des pieux attachés par le bas et dont on avait laissé les rameaux à la partie supérieure. Enfin il fallait prouver que ces poches remplies avaient été creusées de main d'homme.

Mais comme la question n'était déjà pas assez compliquée nous avons découvert dans la couche d'argile qui se trouve au-dessus de ces poches, un outillage de silex et de chaille : nuclei, lamelles fines, traces de poterie brun-noir, du charbon de bois et même une pointe de flèche à tranchant transversal qui prouvait que nous étions en même temps sur un site néolithique. Découverte importante, car à cette altitude dans le Jura (700 m) les sites néolithiques sont d'autant plus rares qu'il n'y a pas de silex dans la région. D'où l'aspect presque microlithique de l'outillage mis au jour. La lecture du "Grand Livre de la Terre" réserve ainsi bien souvent des surprises.

Après avoir rafraîchi légèrement les coupes des poches encore visibles, nous avons décidé d'en étudier une au moins à fond par décapage en minces couches horizontales au grattoir, à partir de la surface du terrain, travail délicat car l'argile de remplissage était très humide et collante. Ce rafraîchissement des coupes des différentes poches nous a donné du charbon de bois, un peu d'outillage néolithique, de petits morceaux d'os et des traces de poterie néolithique brun-noir.

Nous avons donc choisi la poche la moins entamée par la tranchée. À -0,40 m de la surface sous la couche d'argile apparaît une tache d'argile brune de forme irrégulière dans le sous-sol calcaire et de 1,15 m dans son plus grand diamètre. Cette poche est remplie d'une argile à grain très fin, très plastique au milieu de laquelle se trouvent des morceaux

de charbon de bois que nous avons prélevés pour d'éventuelles analyses de C 14, du bois pourri provenant d'un résineux, une dent de mouton, un osselet, de l'os brûlé et un éclat de silex, enfin un morceau de bois de 0,30 m de longueur sur 0,08 à 0,12 m de diamètre, légèrement incliné (il devait être vertical), dont l'extrémité inférieure se trouvait dans une petite alvéole remplie d'argile grise cendreuse, résultat possible d'un phénomène de podzolisation, ce qui serait à vérifier.

Certes la présence de ces restes de pieux, d'autres poches en contenaient, incite à penser, ainsi que la profondeur de ces poches, que nous sommes bien en présence de lillias, bien que le fait d'avoir trouvé à l'intérieur du charbon de bois, ces os d'animaux et leur position sous une couche d'argile qui contient de l'outillage néolithique peut tout aussi bien laisser supposer que nous avons affaire à des structures néolithiques ou bien que ces poches se sont formées sous la couche néolithique et que au cours de leur remplissage par l'argile de décalcification sont tombés peu à peu des éléments néolithiques qui se trouvaient dans la couche d'argile qui les recouvrait.

Poches d'argile de décalcification ? L'humidité du terrain et le climat en ce lieu sont favorables à de tels phénomènes. Pour le moment je pense qu'il est impossible d'affirmer que ces entonnoirs sont anthropiques ou non.

Tant que nous n'aurons pas plusieurs analyses de C 14 des charbons de bois de la couche d'argile et de ceux trouvés dans les poches, analyses recoupées par celles des "pieux" au C 14 et analyse dendrologique, tant qu'une étude pédologique des sols et des poches ne sera pas faite par des spécialistes disposant de moyens modernes d'analyse, pour ma part je me refuse formellement à établir un diagnostic au sujet de ces poches. Ce ne serait pas sérieux ; la recherche archéologique est l'école de la grande patience et de la ténacité.

Certes si des moyens nous sont donnés l'année prochaine et si nous pouvons trouver derrière ces possibles lillias, les rangées de cippes, nous aurions une possibilité beaucoup plus grande pour ne pas dire certaine que nous sommes en présence des différentes sortes de pièges décrits par César dans le De Bello Gallico.

Mais d'autre part il serait indispensable de décaper le terrain sur plusieurs centaines de mètres carrés et sur une profondeur de 0,35 m pour étudier la répartition de ces "pièges" sur le terrain et celle des autres "pièges". Ceci exige d'importants moyens et des crédits qu'on refuse de nous accorder.

Bernard EDEINE - Revue "Le Gaulois" (1971)

Texte aussi paru dans le COURRIER DES MESSAGERIES MARITIMES



ENSEMBLE DE CONSTRUCTIONS

Au-dessus de la plaine de Syam et plus précisément à l'endroit où passe la conduite d'eau qui alimente Syam. Nous étions donc dans le versant Ouest, (...) quand nous nous trouvons sur un sentier. Nous le suivons en allant vers le sud et tout à coup, nous avons devant nous un mur éboulé mais qui doit être intéressant : épaisseur 2 mètres 50 à 3 mètres, hauteur 1 mètre 50 à 2 mètres, longueur 102 mètres. Il s'arrête au sommet d'une falaise. Nous revenons sur nos pas et nous constatons que ce mur se prolonge beaucoup plus loin, mais il a été démolí en partie pour poser la conduite d'eau. Il faudra que des hommes compétents examinent ce mur qui a dû avoir une grande importance stratégique, compte tenu de son emplacement.

Raymond LEJEUNE. Revue "Le gaulois" (1973)



FOSSÉS

J'avais remarqué que des bûcherons nettoyaient un pré au-dessus de Syam. Je me promettais de l'explorer quand les buissons d'épines et de ronces seraient coupés. (...) Nous avons remarqué deux espèces de fossés très éboulés et parallèles.

Effectivement, j'ai trouvé deux fossés d'environ 30 mètres de long, 5 à 6 mètres de large, espacés de 7 à 8 mètres d'axe en axe et profonds en moyenne d'un mètre 50. Que venaient faire ces fossés en cet endroit ?

J'ai cru tout d'abord que l'un des fossés était tout simplement le vestige de travaux faits pour capter une source (et c'était vrai, nous le verrons plus loin), mais que venaient faire ces deux fossés? J'envoie un rapport en ce sens à Monsieur Potier qui me demande d'explorer au Nord et au Sud de ces deux fossés. Me voilà encore en train d'arpenter ce terrain sous les yeux curieux des habitants de Syam. Je découvre d'autres tronçons de fossé et qui sont dans le prolongement Nord des deux premiers. Là, je trouve une autre source captée. Je conclus (un peu hâtivement) que ce sont bien des fossés qui ont été creusés pour poser des conduites (ce qui est vrai d'ailleurs). J'en réfère à Monsieur Potier qui me pousse à chercher encore plus au Sud (et au Nord aussi). Et voilà que je découvre d'autres fossés, toujours parallèles, ayant toujours les mêmes caractéristiques, même largeur, même profondeur, (certains ayant jusqu'à trois mètres de creux). Monsieur Edeine, mis au courant, me demande d'explorer soigneusement un quadrilatère d'environ 62 hectares et en notant tout ce que je remarque d'insolite (murs, fossés, tas de pierres, etc ...).

Un fait troublant dans la conformation de ces fossés: presque partout, il existe entre les fossés une butte assez forte de terre et de pierres. (...) En tout cas, j'ai repéré ainsi près de 700 mètres de fossés.

Raymond LEJEUNE. Revue "Le gaulois" (1973)



⑨ LE FOSSÉ DU CHAIBATALET

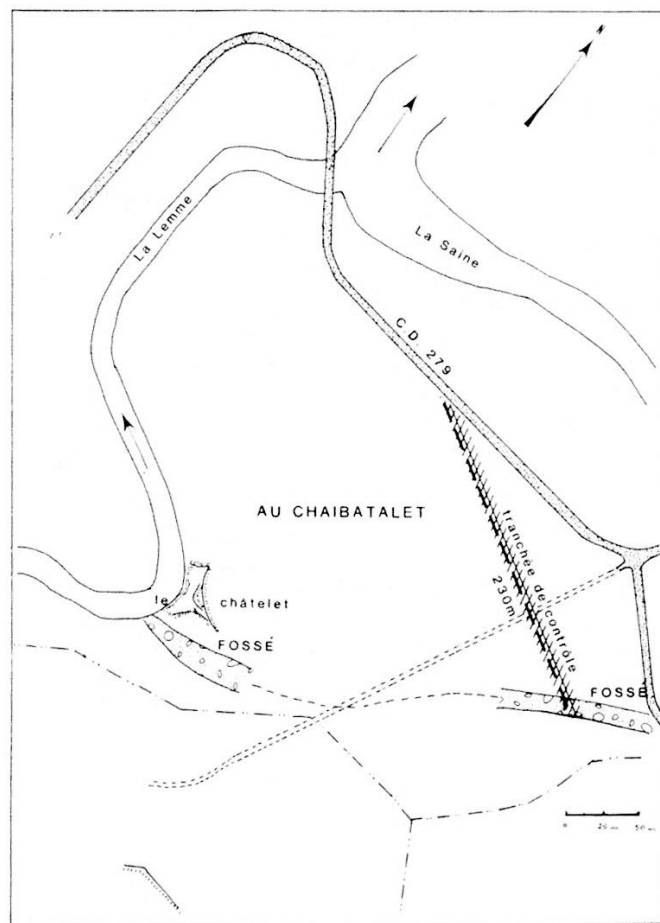
Une coupe faite dans le terrain communal à 70 m vers le Nord en partant du pied des falaises dites les Gits de Syam et allant jusqu'à la route de la Billaude à Syam (CD N°279) permet de vérifier qu'il y a dans cette partie de la plaine de Syam, comme l'examen du terrain ainsi que celui des plans anciens le laissaient supposer, des fossés, et d'étudier la composition du sous-sol. La tranchée ouverte sur une longueur de 230 m. en azimut de 150° Nord magnétique, recoupe l'ensemble du *Chaibatalet* au Sud de la route, La largeur de cette tranchée a été de 1 mètre et sa profondeur de 1,50 m à 3 m en quelques points.

Du point de vue pédologique, la stratigraphie se présente ainsi avec des caractères sensiblement constants tout le long de la coupe :

- a) un horizon humifère de 0.10 m d'épaisseur ;
- b) un horizon argilo-limoneux brun de 0,20 m d'épaisseur ;

- c) un horizon constitué de graviers et de sables calcaires alluviaux dans une matrice argileuse ;
- d) une couche de galets prédominants.

Au point de vue des structures, nous avons constaté la présence d'un fossé complètement éboulé, au point de départ de notre tranchée, fossé dont la largeur visible au sol est actuellement de 11 mètres. Au fond de ce fossé, nous avons retrouvé des morceaux de bois dont le diamètre variait entre 15 et 30 centimètres, mais nous n'avons pu examiner le fond : à partir d'une profondeur de 1,20 m nous avons atteint la nappe phréatique, bien que nous ayons fait descendre la pelle à près de 3 m de profondeur. La nappe phréatique, d'après les renseignements que nous avons pu recueillir, a monté très sensiblement depuis le début de l'ère chrétienne, comme ailleurs dans le Jura où on retrouve des couches archéologiques gallo-romaines actuellement sous la nappe phréatique.



Ce fossé, d'après nos relevés topographiques, pourrait être le prolongement du grand fossé anthropique que nous avons découvert, partant de la rive droite de la Lemme, au pied d'un monticule appelé «*Le Châtelet*». Aucun indice archéologique n'a été trouvé jusqu'ici dans ce sondage, mais il est évident que dans un tel terrain, envahi à chaque printemps par les eaux torrentielles de la Saine, tous les travaux de terrassement quel qu'ils fussent se sont rapidement éboulés et ont été nivelés,

Au mètre 164-165 de notre point de départ, nous avons mis au jour, à 0,30 m de profondeur, une couche de charbon de bois en forme de lentille d'une épaisseur de 0,20

m. à son maximum, qui recouvrait une surface de 6 mètres carrés. Cette couche de charbon de bois reposait sur la couche d'alluvions (sables et galets). Elle n'a fourni aucun indice archéologique.

En 1969, nous avons tout spécialement examiné un grand fossé anthropique débouchant dans la Lemme, sur la rive droite. A ce point sa largeur supérieure est d'environ 6 m , alors qu'ensuite, par suite des éboulements, il a une moyenne de 15 à 16 m de large. Sa forme initiale, d'après la coupe apparente dans la Lemme est celle d'un U. Il est situé à la base d'un mamelon appelé encore «*Le Châtelet*», très rongé par la rivière. La profondeur de ce fossé, compte tenu de ce qui reste d'un ados sur le haut du versant Nord, varie entre 2,50 m et 3 m.

A.L.E.S.I.A. - Campagne 1970 - Annales de l'association A.L.E.S.I.A (1984)



10 LES FOSSÉS DU VERSANT DE LA ROCHE DES SARRAZINS

A la suite de coupes de bois, nous avons pu reconnaître l'amorce d'une série de fossés, sensiblement parallèle, orientés nord/ouest sud/est, fermant cette trouée. Nous n'avons pu les étudier complètement car le terrain est peu lisible, étant en grande partie recouvert de taillis épais et épineux et de broussailles.

Une série de trois fossés entre la Roche des Sarrazins et l'est du point 623,4 de la carte au 1/25 000^{ème}. Ces divers fossés se présentent dans leurs parties visibles sous forme d'éléments de 10, 14, 30, 36, 41 et 45 mètres de longueur. La largeur actuelle de ces fossés est tantôt de 3,50 m et tantôt de 6 m ; leur profondeur actuelle est de 1,20 m et parfois 3 mètres. Comme ils sont situés à mi-pente, selon les points, ils sont plus ou moins remblayés. Les déblais résultant de leur creusement ont été toujours rejetés en arrière du fossé, ce qui compensait la perte de profondeur de ce côté due à la pente, et formait un agger dominant directement le fossé.

Aucune autre explication que celle de fossés de défense ne peut être donnée quant à leur présence en ce point. Force est de reconnaître qu'ils complètent très heureusement le système de défense du camp nord.

A.L.E.S.I.A. - Campagne 1972 - Annales de l'association A.L.E.S.I.A (1984)



11 MUR AUX GITS DE SYAM : MACERIA (?)

Nous avons exécuté plusieurs coupes afin d'être sûrs de notre découverte. Le mur, après enlèvement des éboulis mesure 1.20 m en moyenne à sa base et sa hauteur actuelle est encore de 1 m à 1,20 m. Il est fait de terre rapportée et de cailloutis mélangés aux blocs d'éboulis de la falaise. Les éboulis *Sous le Rocher du Moulinet*, endroit où nous avons travaillé, ont en grande partie disparu car l'extrême bord de la terrasse domine une route touristique construite il y a vingt-cinq ans : C'est son tracé qui a dû faire disparaître le

fossé qui était au pied de la terrasse sous la "maceria".

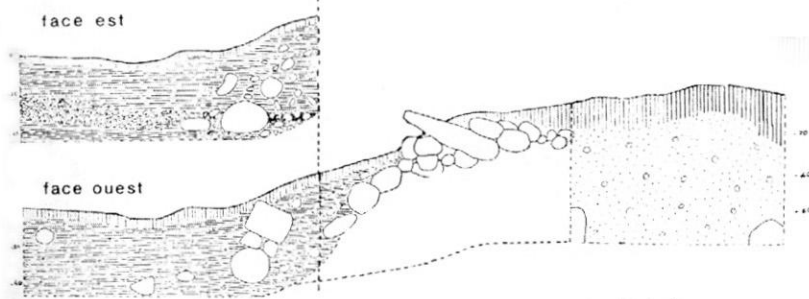
L'étude des coupes. semble prouver que ce mur, fait de terre et surtout de cailloutis pris sur place était grossièrement parementé de gros blocs de calcaire provenant des éboulis de la falaise, blocs posés tels quels les uns sur les autres.

Nous avons interrogé les forestiers, les agriculteurs, les autorités communales pour leur demander à quoi pouvait servir ce mur. Il nous a été répondu qu'il ne pouvait correspondre à aucune limite ni de paroisse, ni de forêts ; que la terrasse n'avait jamais été cultivée et n'avait jamais servi de pacage étant donné la nature du terrain, qu'à leurs yeux il était très ancien et qu'il n'était pas construit suivant les traditions du pays.

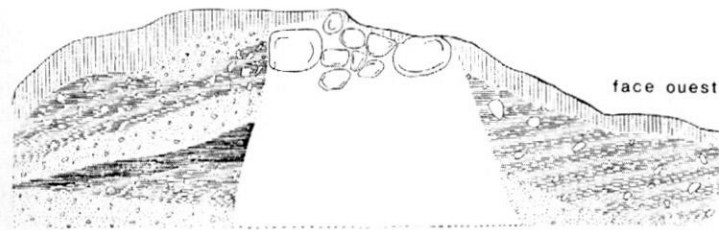
Nous avons donc étudié très minutieusement ce mur. Nous avons procédé à plusieurs coupes qui montrent, sans discussion possible que nous avons affaire à une construction de main d'homme. Les apports successifs de matériaux étant particulièrement nets. La base de ce mur est actuellement à une moyenne de 0,50 m sur l'humus actuel. Il repose sur un humus fossile, donc ancien, que nous avons retrouvé.

Les études des éboulis de la face Sud et leur report volumétrique sur le mur montrent que ce mur devait avoir primitivement une hauteur de 1,70 m. à 1,80 m. en déduisant l'épaisseur d'humus accumulé depuis son écroulement, c'est-à-dire" très exactement la hauteur de la "maceria" indiquée par César.

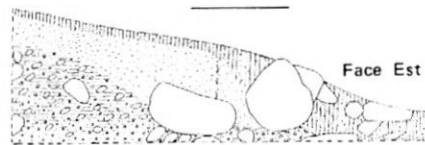
— MACERIA —
 coupes transversales N-S
 Gits de Syam
 (sous le Moulinet)



sondage 1



sondage 2



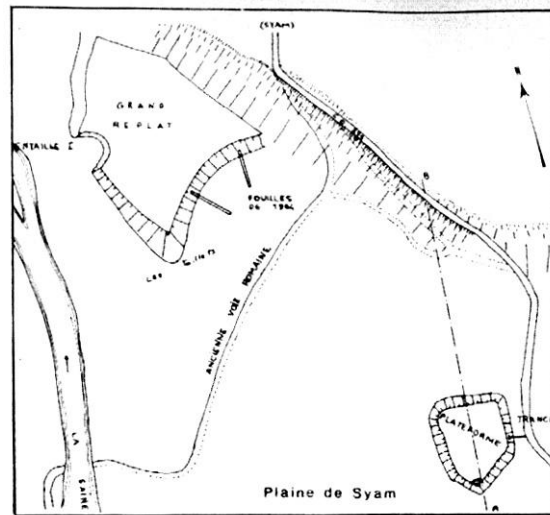
Coupe d'éboulis



12 PLATE-FORME PRES DU PONT DE LA SAINE

Notre premier objectif était l'étude de la plate-forme située tout auprès du chemin départemental N° 279, à 50 mètres au nord de la Saine.

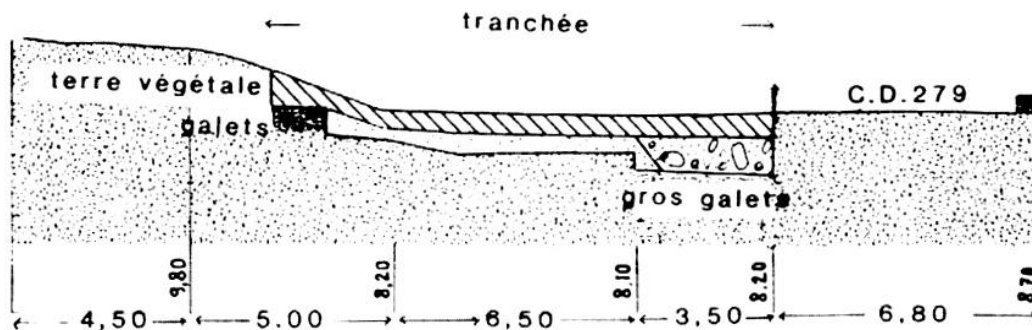
Cette plate-forme, qui avait attiré notre attention dès notre première enquête sur le terrain a, en plan, la forme d'un pentagone avec un angle saillant orienté vers le sud. De la base nord, qui a une largeur de 45 mètres, à la pointe sud, on compte 60 mètres de longueur. La surface, qui est d'une parfaite horizontalité, est d'environ 25 ares. Le talus est très net sur les cinq côtés ; il est plus élevé à l'ouest où il mesure 3 mètres de hauteur, contre 2 mètres du côté de l'est; sa pente est partout régulière.



Le propriétaire du terrain nous a accordé le droit d'effectuer un sondage unique, du côté de l'est, entre route et talus. Nous avons tenté, au cours de ce sondage, de vérifier:

- 1 - Si le talus était naturel, ou si, au contraire, il pouvait justifier un important travail de l'homme.
- 2 - S'il y avait des vestiges de fossé au pied du talus.

La section de terrains relevée par les Ponts et Chaussées montre les structures suivantes :



- 1 - Du côté talus, on voit un amas de galets. Ces galets sont disposés par lits horizontaux jusqu'à former une manière de petit mur de soutènement.

2 - En avant du talus, nous n'avons d'abord rencontré aucun vestige de fossés; mais sur une longueur de 6,50 m, la ligne brune d'une terre plus tassée que la terre végétale qui recouvrait le sol, révélait l'existence d'une plate-forme qui s'inclinait très légèrement d'est en ouest, formant glacis.

3 - Au-delà de cette plate-forme, à une profondeur de 1,60 m sous le niveau actuel, il y a un fossé que nous n'avons pu suivre que sur une longueur de 3 mètres. Nous avons dû en effet nous arrêter à la clôture barbelée du champ précédant l'espace gazonné qui, au-delà de cette clôture, borde la chaussée du chemin départemental N° 279. Le fond du fossé est rempli de gros galets. Nous avons pu, sur une longueur de 3 mètres, en retirer près de deux cents, tous énormes, les plus gros pouvant mesurer jusqu'à 0,50 m dans leur plus grande dimension. Il y a de la terre végétale entre les galets qui ne sont pas placés méthodiquement comme pour constituer un soubassement. Il n'y a là rien de comparable à l'observation faite du côté du talus.

Par sa structure en forme de pentagone, la plate-forme mettait en évidence un angle saillant dont nous avons dit qu'il était tourné vers le sud, vers la pointe de l'oppidum de Cornu. Nous avons eu la curiosité de voir si cet angle saillant n'avait pas fait l'objet d'aménagement spécial. En enlevant lentement et soigneusement la mousse, un cercle de pierres de 4,50 m de diamètre est apparu, constitué de petits galets posés en lits successifs, afin de déterminer un soubassement circulaire de 0,45 m de hauteur.

A.L.E.S.I.A. - Campagne de fouilles 1965 - Annales de l'A.L.E.S.I.A (1984)



13 LE GRAND REPLAT

Par ses dimensions et sa superficie, ce replat offre une terrasse bien supérieure à celle de la plate-forme.

Sa plus grande longueur, du nord au sud, est de 160 mètres. La plus grande largeur, d'est en ouest, est de 95 mètres. La pointe sud forme un saillant.

La terrasse domine la plaine alluviale d'environ 3,50 m à 4 mètres et elle présente une aire horizontale d'un hectare et 10 ares.

L'ensemble ne forme pas un élément isolé comme la plate-forme précédente, mais se trouve soudé, au nord-sud, avec le haut talus qui culmine aux altitudes de 548 à 550 mètres, c'est-à-dire à environ 20 mètres au-dessus de la plaine alluviale située vers 530 mètres.

L'angle saillant du grand replat comporte deux parois orientées, l'une nord-est, l'autre sud-ouest. Sur ces deux parois ont été pratiquées des tranchées de sondage.

Dans les deux cas, le sol du replat s'identifie facilement grâce aux bandes alternées de galets et de sable. On voit ainsi très nettement les entailles opérées dans ce terrain.

Ces entailles dessinent un double V et, sur leurs fonds, reposent des galets.

Le graphique suivant (1) permet de comparer les profils de l'excavation en forme de double fossé, tels qu'ils se sont révélés sur chacune des parois de la tranchée de sondage à 2,20 m. de distance.

Les deux profils sont superposables à très peu de choses près.

La quasi-concordance des deux profils accusant sur chacune des parois la même ligne

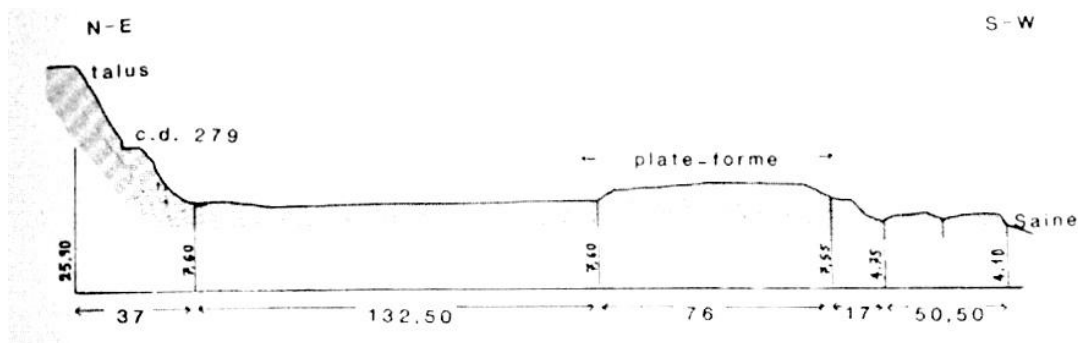
brisée en double V n'est par la seule chose intéressante à noter. Il faut ajouter le remplissage de terre végétale, important surtout dans le premier mètre de profondeur, à partir du niveau du sol actuel.

La régularité géométrique des formes, les coulées de terre végétale entre les galets, la netteté des arêtes constituent un ensemble troublant.

La plate-forme et le grand replat ne sont pas seulement intéressants à étudier pour eux-mêmes, mais aussi dans leurs positions respectives, à l'extrémité de la plaine de Syam.

La carte révèle une disposition organique du terrain favorable à des opérations d'investissement et de fermeture de la plaine. Entre le grand replat, qui fait saillant en avant de la courtine formée par le grand talus, et le cours de la Saine, il n'y a pas plus d'une trentaine de mètres.

La plate-forme, quant à elle, joue le rôle de barrière avancée qui permet, entre Saine et talus, de rétrécir encore le passage qui ne devient plus qu'un étroit chenal.



Profil de la plaine de Syam. Coupe « A-B »

En regardant ces deux terrasses, dont les saillants organisés sont dirigés du même côté, vers l'oppidum de Cornu, il est difficile de se défendre contre l'impression d'être en présence d'ouvrages militaires de campagne, utilisant avec une extrême sûreté, les avantages naturels du site. Pour sa part, le Général d'Armée Clément Blanc estime se trouver en présence d'une « redoute » (la plate-forme) et d'une « demi-lune » (le grand replat).

(1) NOTE: ce graphique n'existe malheureusement plus, une partie des archives de M. Berthier étant restée en Algérie ; par ailleurs, ni la circonscription archéologique de Franche-Comté, ni les archives du Ministère de la Culture n'ont, semble-t-il conservé trace des deux rapports de 1964 et 1965.

A.L.E.S.I.A. - Campagne de fouilles 1965 - Annales de l'A.L.E.S.I.A (1984)



9 GRAND FOSSE DE LA PLAINE DE SYAM

Ceci est d'autant plus regrettable, qu'il y a de très fortes chances que si nous devons trouver des preuves formelles aux yeux de nos contradicteurs, que l'Alésia de César est Chaux des Crotenay, ce serait au fond des fossés de la Plaine de Syam, sous forme

d'armes romaines ou gauloises, car en dehors de la "Côte Poire" où le roc affleure le sol, la grande bataille s'est livrée dans la Plaine de Syam.

Cependant, nous avons commencé l'étude du grand fossé, fait de main d'homme qui part de la Lemme, et dont la partie conservée se trouve au pied du mamelon, dit « Le Châtelet ». Grâce à l'amabilité de Monsieur le Préfet du Jura et de Monsieur le Maire de Syam, nous avons pu faire une coupe à la pelle mécanique dans la partie de la plaine de Syam au pied de l'Oppidum, c'est-à-dire, des "Gîts de Syam". Le terrain composé de sable et de galets d'origine fluvio-glaciaire, fait que les structures ne s'y conservent que difficilement. En outre, la nappe phréatique qui a sensiblement monté depuis l'époque gauloise, ne nous a pas permis d'étudier le fond du grand fossé qui a dû, en plus, être transformé en bras de la Saine, au cours des inondations printanières et que nous avons coupé. Il nous faudra donc explorer les autres points de cette plaine dès que nous le pourrons.

11 MUR AUX "GITS DE SYAM"

En 1971, nous allons diriger nos recherches surtout sur "l'Oppidum" : tâcher de reconnaître un très vieux mur qui se trouve dans les "Gîts de Syam" et qui pourrait être la "maceria" gauloise dont parle César, examiner les autres murs et fossés ainsi que l'emplacement de l'ancien village de Chaux, qui nous donnera peut-être des indices intéressants.

L'archéologie, c'est l'école de la modestie et d'une longue patience ; seuls y réussissent ceux qui persévèrent et c'est pourquoi j'ai repris à mon compte la devise célèbre de Guillaume d'Orange : *"Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer"*.

Bernard EIDEINE - Revue "Le Gaulois" (1971)



COMMUNE DE SYAM

6 Manufacture de fer

En vertu d'un décret impérial du 6 septembre 1813, des forges ont été fondées près du village de Syam, au confluent de la Sène et de l'Ain, en remplacement d'une usine qui existait déjà dans la même commune et de celle des Iles. M. Jobez en fut le fondateur. Un cours d'eau tracé dans le roc, sur une longueur de 216 mètres, et donnant une chute de 5 mètres de hauteur, dessert ces belles forges. En 1824, dirigées par MM. Jobez et Monnier, elles se composaient de deux feux d'affinerie avec un ordon à drôme, d'un feu de platinerie avec un emplantement à deux chambres, d'un feu de martinet avec un emplantement à trois chambres: d'une fonderie et d'un laminoir avec leurs fours à réverbère respectifs. Indépendamment des bâtiments nécessaires pour les artifices et les magasins, il y a encore des logements pour vingt familles d'ouvriers.

En 1810 et 1841, on y compte 4 feux de forge, 2 fours, une mécanique, 5 moulins ; 40 ouvriers, dont 30 hommes salariés à 2 fr. 30 c. par jour, et 10 enfants à 0,10 c.

On traite annuellement dans ce groupe :

- 1) Fonte en gueuse et sapots, 1 108 000 kil. estimés 288 288 francs. Cette matière se tire de Rochejean (Doubs), de Dole (Jura), de Fauverney et de Braze (Côte-d'Or).
- 2) En charbon de bois, 5 800 mètres cubes, estimés 93 960 francs. On s'approvisionne de ce combustible : dans les bois du propriétaire de l'usine, dans

les coupes domaniales, communales et particulières de tout le département.
Le même établissement fournit au commerce du fer en barre, fer ruban, fer martin et de la tôle pour 792 000 kil. Les débouchés de ces articles sont les départements voisins (celui du Rhône principalement) et la Suisse.

Désiré MONNIER Désiré - Annuaire du Jura - p. 302 (1846)

NB. Les « Forges de Syam » ont cessé leur production en 2009

